



Le Directeur Général,

DECISION
DIR-2026-03-01

Objet : Délégation de signature accordée à Monsieur Emmanuel MOUCHOTTE.

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Hospitalière,
- VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,
- VU le décret du Président de la République du 7 janvier 2022 portant nomination de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse,
- VU le procès-verbal du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie du 1er février 2022 portant installation de **Monsieur Jean-François LEFEBVRE** en qualité de Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse et Directeur du Centre Hospitalier de Lavaur, en direction commune, à compter du 1er février 2022,
- VU le départ à la retraite de Madame Sylvie CHANTIN Attachée d'Administration Hospitalière, responsable des Affaires Financières, du Contrôle de Gestion et des Admissions, au 1er janvier 2026,
- VU le contrat à durée indéterminée (DRH 2026-150) de **Monsieur Emmanuel MOUCHOTTE** en date du 02 mars 2026, en qualité de responsable des Affaires Financières, du Contrôle de Gestion et des Admissions,
- VU la prise de gardes administratives à compter du mois d'avril 2026 pour Monsieur Emmanuel MOUCHOTTE,

DECIDE

Article 1 :

La décision DIR 2022-12-01 relative à la délégation de signature accordée à Madame Sylvie CHANTIN Attachée d'Administration Hospitalière, responsable des Affaires Financières, du Contrôle de Gestion et des Admissions, en date du 05 décembre 2022, est caduque.

Article 2 :

De donner une **délégation de signature permanente** à **Monsieur Emmanuel MOUCHOTTE** pour les actes ou natures d'actes suivants :

- **Bons de commandes et attestations de service fait pour les comptes ou opérations suivants :**
 - C/66
- **Actes liés aux fonctions d'ordonnateur :**
 - Signature des bordereaux de titres de recette,
 - Annulation de titre,
 - Décision de budget exécutoire et de virements de crédits,
 - Etats de poursuite,

- Certificat de paiement (hors mandat),
 - Tout acte lié aux régies,
 - Tout acte ou signature de documents relatifs à la déclaration de TVA.
- **Actes liés aux admissions :**
 - Toutes décisions concernant les patients admis en soins psychiatriques sous contrainte,
 - Bordereaux d'envoi aux autorités prévues par la loi de tous documents médico-légaux des malades hospitalisés sous contrainte,
 - Saisine du juge des libertés et de la détention,
 - Permission de sortie des malades hospitalisés librement,
 - Autorisation de sortie de courte durée (- de 12h) et accompagnée des malades en SPDT, SPDTU, SPPI,
 - Autorisation de sortie de courte durée (- de 12 h et - de 48 h) des malades en SPDT, SPDTU, SPPI,
 - Autorisation de transport de corps.

Article 3 :

De donner à **Monsieur Emmanuel MOUCHOTTE** une délégation de signature à titre de **deuxième suppléant** en cas d'absence ou d'empêchement du titulaire et du premier suppléant pour les actes ou nature d'actes suivants.

- **Actes liés aux admissions :**
 - Décision d'admission des malades en hospitalisation libre,
 - Registres d'état-civil,
 - Bulletin de situation, certificat de vie,
 - Certificat de présence (Long Séjour, EHPAD, etc.).

Article 4 :

De donner une **délégation de signature les nuits, week-ends ou jours fériés** en tant que Directeur de garde à **Emmanuel MOUCHOTTE**, pour les actes ou natures d'actes suivants :

- **Actes liés aux admissions suivants :**
 - Toutes décisions concernant les patients admis en soins psychiatriques sous contrainte
 - Bordereaux d'envoi aux autorités prévues par la loi de tous documents médico-légaux des patients admis en soins psychiatriques sous contrainte
 - Permission de sortie des malades hospitalisés librement
 - Autorisations de sortie de courte durée accompagnées, n'excédant pas douze heures, pour les malades en SPDT, SPDU, SPPI,
 - Autorisations de sortie de courte durée, (- de 12 heures et - de 48 heures), des malades en SPDT, SPDU, SPPI,
 - Certificat de présence (Long Séjour, EHPAD, etc.)
 - Autorisation de transport de corps.
- **Actes liés aux fonctions de gestion des Ressources Humaines :**
 - Ordre de mission
 - Assignment
- Tous actes nécessaires à la gestion des malades,
- Tous actes nécessaires à la continuité du service public ou au respect de principe de continuité des soins,
- Tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens et au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
- Les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

Article 5 :

Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- De rendre compte au Directeur des opérations effectuées.

Article 6 :

La présente décision portant délégation de signature sera transmise au Receveur des Finances.

La présente décision prend effet à compter de sa publication la rendant consultable et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture

Lavaur, le 02 mars 2026

Le Directeur Général,

Jean-François LEFEBVRE

